Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 048-214800393-20240924-D_2024_116-DE

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2024_116

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

4 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET

2 Absents : Manuel MARTINEZ, Lydie ROUJON.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : réhabilitation de la friche des anciens abattoirs

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 28 février 2023, 26 septembre 2023 et 26 mars 2024 approuvant le projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs estimé à 2 127 300 € HT.

Il indique que malgré l'obtention de 957 750 € au titre du fonds vert « recyclage foncier des friches en occitanie », le plan de financement prévisionnel n'a pas été finalisé.

Il propose donc d'envisager une version alternative au projet initial. Cette nouvelle approche, plus simple et moins coûteuse d'un coût estimatif de 1 277 250 € HT, reposerait sur la démolition de la partie du bâtiment la plus dégradée, laquelle présente un danger immédiat en raison des importants désordres structurels constatés. La partie du bâtiment en meilleur état serait quant à elle réhabilitée pour devenir un atelier municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du projet initial et le nouveau montant estimatif de l'opération de 1 277 250 € HT,

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 048-214800393-20240924-D_2024_116-DE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds Vert (54.02 %) ..... 690 000 € *(54.02 %)*
- DETR..... 281 800 € *(22.06 %)*
- Département ..... 50 000 € *(3.91 %)*
- Commune (emprunt) ..... 255 450 € *(20.00 %)*

1 277 250 €

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	MAIRIE de CHANAC 48 (Lozère)

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr .